



## MAIRIE DE CHÉNECHÉ

6, rue Gilles de Rais

86 380 CHENECHÉ

Fax : 05 49 54 15 09

Tél : 05 49 51 24 61

Mairie.cheneche@wanadoo.fr

Chéneché le 22 avril 2015

Madame la Préfète  
Dreal Poitou-Charentes  
Service connaissance des territoires  
et évaluation  
Division intégration de l'environnement  
et évaluation  
15 rue Arthur Ranc – BP 60539  
86020 Poitiers Cédex

Objet : Demande d'examen au cas par cas préalable à une évaluation environnementale concernant le plan local d'urbanisme de la commune de Chéneché

Madame la Préfète,

Le décret n.2012-995 du 23 août 2012, relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, a modifié les conditions de soumission des P.L.U à évaluation environnementale et a créé une procédure d'examen au cas par cas pour certains PLU en application de l'article R.121.14 III 1° du code de l'urbanisme.

Le PLU de notre commune étant concerné par cet examen au cas par cas, je vous demande de procéder à l'examen de notre projet de PLU conformément à l'article R121-14-1 du code de l'urbanisme afin de savoir s'il est nécessaire de mener une démarche d'évaluation environnementale de notre PLU.

Pour ce faire, vous trouverez ci-joints les éléments nécessaires à l'examen du cas par cas relatifs aux caractéristiques de recevabilité du plan :

- Caractéristiques de l'état initial de l'environnement ;
- Le projet du P.A.D.D. ;
- Une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du document ;
- Une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du document.

Veuillez agréer, Madame La Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,  
HIPPEAU Bruno

